

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Notre pays a traversé des périodes difficiles au cours de son histoire. Certaines de ces périodes ont été attribuables à la négligence des gouvernements. Je ne veux pas parler particulièrement du gouvernement actuel, mais nos dirigeants ont parfois oublié l'importance de certains symboles et de certaines minorités. Ils ont simplement été un peu négligents et, comme l'a dit tout à l'heure mon collègue, qui a parlé avec beaucoup d'éloquence du 1^{er} juillet 1977, on ne devrait pas tolérer ce genre de choses plus longtemps.

Si aucun des chefs des partis fédéralistes de la Chambre—à l'exception bien sûr, du premier ministre (M. Trudeau)—ne sont autorisés à participer officiellement aux festivités de ce jour-là sur la colline du Parlement en face de l'édifice qui, en principe, symbolise notre sens de l'unité nationale, non seulement le gouvernement montrera le peu de cas qu'il fait de la Confédération, mais il risque également de lui faire du tort. J'espère donc, monsieur l'Orateur, qu'en tant que principal membre de la Chambre des communes, vous ne permettez pas une telle chose.

L'année dernière, j'ai demandé au secrétaire d'État, qui est maintenant ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Faulkner), si le gouvernement avait l'intention de fournir \$200,000 pour aider à promouvoir un programme visant à marquer l'anniversaire du Canada en 1976. Le ministre m'a répondu—en se moquant de moi—que ne je devais pas oublier le programme d'austérité. Cette année, alors que le séparatisme que l'on croyait mort a montré qu'il était bien vivant en se manifestant bruyamment dans une région du pays, on constate que le gouvernement ne se contente pas de dépenser \$200,000, mais qu'il est prêt à en dépenser plus de trois millions parce que les circonstances sont différentes.

Les circonstances sont certainement différentes. Le Canada doit maintenant faire face à un problème dont la solution dépend de la bonne volonté manifestée à la Chambre et dans toutes les régions du pays. Si l'on tolère ces manifestations de sectarisme que semble susciter cette fête—et je parle vraiment de fête, car ce n'est pas seulement un congé—les Canadiens ne verront qu'une des raisons qui nous poussent en tant que parlementaires à célébrer cette journée. C'est pourquoi j'admire le député qui a posé cette question de privilège. Il faut bien comprendre qu'où que nous siégeons à la Chambre des communes, que ce soit à la droite ou à la gauche de Votre Honneur, ce sera une journée importante non seulement pour le premier ministre, pour le gouvernement de l'heure ou le parti libéral, mais pour tous les Canadiens et tous leurs représentants.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Je ne peux pas croire, monsieur, que vous-même, les députés de la Chambre ou un groupe de représentants ne puissent décider quelle est la meilleure façon dont l'ensemble du Parlement—sans tenir compte des partis que nous représentons, mais plutôt de tous les Canadiens qui nous ont envoyés ici—devrait célébrer cet anniversaire. Il

Privilège—M. Coates

faudrait surtout que les chefs de tous les partis—et le représentant d'un certain parti en raison des événements tragiques du week-end dernier—puissent participer ouvertement aux célébrations de l'anniversaire du Canada sur la colline parlementaire.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Les aspects fondamentaux des questions de privilège qui sont soulevées au sujet des cérémonies qui doivent avoir lieu ici et là au Canada, et du rôle de l'Orateur qui serait chargé de prendre les décisions sur les programmes de ces événements, où qu'ils soient, suscitent pour moi de graves difficultés. Cependant, il est un aspect de la question que je trouve très intéressant et qui ne porte pas sur les arrangements concernant les dépenses ou les dispositions qu'a prises le gouvernement actuel. Ce qui m'intéresse du point de vue des privilèges de tous les députés, c'est que la Chambre des communes elle-même soit le lieu où se déroulent ces cérémonies du 1^{er} juillet. Si elles se déroulaient à l'intérieur des édifices, elles relèveraient sans aucun doute de ma compétence, tout au moins en grande partie. Comme elles se dérouleront en dehors des édifices, la question précise et exacte de compétence qui se pose est encore plus intéressante.

Quoi qu'il en soit, je pense que tous les députés se rendront compte sans doute qu'il est moins que certain que le programme des événements ou les dispositions particulières concernant le protocole ou autres détails relèvent de ma compétence. Ce serait bien difficile de demander cela chaque fois que l'on m'approche pour faire usage des salles ou des édifices, ce qu'ont pu faire les députés de n'importe quel parti, comme le savent très bien les députés, et comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire plusieurs fois déjà.

J'ai donc essayé de mettre au point une politique selon laquelle, chaque fois que ces locaux sont mis à la disposition des députés pour recevoir des Canadiens, contribuables ou visiteurs, il doit y avoir un rapport quelconque avec la vie parlementaire, et j'ai cherché à faire en sorte que cette activité puisse avoir lieu, car elle est à la base même de notre régime démocratique. Par contre, nous devons prendre garde que le Parlement ne devienne pas établissement commercial et qu'il ne s'y déroule des événements qui pourraient avoir lieu tout simplement dans des salles commerciales réservées à cet usage. Par conséquent, ce que je cherche à faire est d'exercer mon influence sur la nature des événements qui se déroulent sur les lieux, pourvu que les édifices du Parlement servent à des activités à caractère parlementaire et dont l'objet se rattache à la vie parlementaire. Même si ce mobile existait, et je pense que tous les députés le reconnaîtront, on ne peut me demander que je me renseigne à chaque occasion par le menu sur le programme des cérémonies ou sur les arrangements pris, mais je pense qu'on doit exiger, puisque l'on se sert ainsi des édifices du Parlement, que je cherche, au nom de tous les députés, à encourager la meilleure tenue et la meilleure utilisation possible de ces locaux, au mieux des intérêts de notre institution.